****

**Réseau des employés handicapés [REH]**

**Employees with Disabilities Network [EwDN]**

# Téléconférence du 23 février 2017

Procès-verbal/ Aperçu des informations communiquées

## Mot de bienvenue

André Demers souhaite aux participants la bienvenue à la réunion. Il indique qu’il y a eu une panne du système de transcription CART (le problème est survenu au milieu de la réunion).

## Rapport du président et de la vice-présidente

**Président / Vice-présidente André Demers et Jennifer Leenhouts**

* André indique que nous avons participé à la réunion du Comité interministériel des présidents et des champions (plus de 60 personnes).
	+ On y a discuté du plan d’action sur l’accessibilité et travaillé à l’élaboration d’une stratégie de mise en œuvre – on a accordé de l’attention aux objectifs fixés et à des éléments comme les handicaps invisibles.

* Les États‑Unis ont récemment mis à jour **l’article 508 de leur loi sur la réadaptation et l’article 255 de leur loi sur les télécommunications,** qui portent sur les normes en matière d’accessibilité à la technologie et aux télécommunications pour les personnes handicapées.
	+ Ces normes sont désormais harmonisées avec celles en vigueur dans le reste du monde. Par exemple, les normes sur l’accessibilité du Web prévues à l’article 508 étaient antérieures à la première version des Règles pour l’accessibilité des contenus Web (WCAG).
	+ Ces nouvelles normes seront désormais conformes à celles en vigueur dans le reste du monde comme les normes pour l’accessibilité du contenu Web (WCAG 2.0). On prévoit que cela aura des répercussions positives très importantes sur les problèmes d’accessibilité.
* Jennifer mentionne que des travaux sont en cours sur notre site **intranet** qui comportera de l’information comme des procès-verbaux, des présentations, des liens, de l’information sur les champions et éventuellement un forum ouvert.
	+ Nous y joindrons également un lien portant sur une [consultation en ligne](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/invalidite/consultations/protocole-facultatif.html) lié à l’examen de l’accession du Canada au Protocole facultatif de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. Au nom du réseau, nous encourageons tous les membres à participer à cette initiative. La consultation publique est ouverte du 16 février au 16 mars 2017.
	+ Un lien au [site intranet](http://iservice.prv/eng/hr/employment_equity/key_links/EDN.shtml) sera intégré au procès-verbal de la réunion du 23 février.

Le plan de travail est présentement en train d’être traduit et il vous sera envoyé prochainement puis publié sur le site intranet.

* + Les objectifs de l’exercice 2016-2017 énoncés dans le plan de travail seront reconduits pour l’exercice 2017-2018.
* Le **Salon de l’innovation pour Objectif 2020 -** un événement annuel et interministériel - se tiendra en mai 2017.
	+ On a demandé au REH d’EDSC de tenir une salle lors de cet événement. Ce salon nous offre l’occasion d’apprendre des choses les uns des autres et de faire valoir notre excellence à servir les Canadiens jour après jour.
	+ Cette année, étant donné les célébrations entourant le 150e anniversaire du Canada, ce salon comportera certaines pièces commémoratives. Le REH prévoit y participer et y mettra en valeur le réseau des employés handicapés.
	+ Un plan sera élaboré et il comportera des présentations et des mini-ateliers qui se tiendront tout au long de la journée. Cette possibilité qui nous est offerte suscite beaucoup d’enthousiasme.

## Le point sur les dispositions législatives en matière d’accessibilité

**Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH) : James Walker**

Aperçu des dispositions législatives sur l’accessibilité

* James indique que des consultations ont été menées d’un bout à l’autre du Canada.
	+ La ministre Qualtrough a lancé les consultations publiques formelles en juin 2016.
	+ Elles prendront fin à la fin de février 2017.
	+ Il s’agit de la première importante consultation sur l’incapacité et l’accessibilité depuis le milieu des années 1990.
	+ Ces consultations témoignent d’un engagement substantiel aussi large que possible.
	+ Établir de nouvelles normes pour rendre ces consultations plus accessibles que jamais.
	+ Nous avons veillé à ce que les personnes puissent y participer par la voie de multiples canaux.
	+ En tout, 18 séances de discussion ouverte et 9 discussions thématiques en table ronde ont eu lieu.
	+ Les thèmes qui y ont été abordés sont : l’emploi, l’approvisionnement, la prestation des services, les technologies de l’information et des communications, le changement de la culture, la vie active.
	+ En novembre, un forum national de la jeunesse auquel le premier ministre était présent a eu lieu.
	+ La documentation a été rendue disponible selon de multiples formats.
	+ Les consultations en ligne ont donné lieu à plus de 3 200 réponses.
	+ Les organisations ont également apporté des contributions formelles.
	+ Des problèmes et obstacles clés ont été cernés.
	+ Un rapport sur les contributions à cette consultation et une analyse devraient être publiés d’ici la fin du mois de mai ou le début du mois de juin 2017.
	+ Les travaux porteront sur la « façon » dont on devrait s’attaquer aux problèmes.
	+ Nous en sommes encore aux premières étapes et le BCPH est intéressé à entendre toute idée que le réseau pourrait avoir. Les priorités les plus couramment citées sont les suivantes : 1) le gouvernement doit prêcher par l’exemple et être un modèle d’accessibilité; 2) la loi doit comporter un important volet d’application de la loi; 3) il est nécessaire d’associer des exigences en matière d’accessibilité aux dépenses fédérales; 4) nécessité d’établir des normes pour fixer un plancher ainsi que des objectifs fondés sur le rendement et intégrés à la technologie; 5) la concertation nécessaire de tous les paliers du gouvernement dans le cadre d’une approche coordonnée et la nécessité pour gouvernement canadien de se doter d’une stratégie de mise en œuvre. Des mécanismes d’inclusion doivent être mis en place. Les travaux avancent rapidement et des progrès importants ont été réalisés à l’interne relativement à ce plan d’action. On prévoit qu’il y aurait un bon soutien du gouvernement puisque nous travaillons à prendre la loi de vitesse.
	+ Nous avons entendu beaucoup de choses sur les obstacles qui existent mais trop peu sur les moyens à prendre pour s’y attaquer.
	+ Ce sera véritablement un grand changement quant à la culture.

### Questions et réponses

* Délais

*La rédaction de l’avant-projet de loi doit être achevée d’ici la fin de 2017.*

* Normalisation

*La loi ne va pas régler tous les problèmes et ce dont nous avons besoin c’est d’un changement plus large de la culture. Des initiatives seront menées afin de promouvoir la collaboration, la sensibilisation et l’inclusion.*

* André mentionne que des travaux sont actuellement en cours au comité interministériel des présidents et champions ainsi que dans les organismes centraux (SCT, SPAC, SPC) afin d’élaborer une stratégie et un plan d’action sur l’accessibilité à mettre en œuvre à l’intérieur de la fonction publique fédérale en 2019.

## Allocution du champion et présentation de la sous-ministre du travail

## Champion de la diversité pour EDSC James Gilbert

* James complimente le REH pour son plan de travail : « Vous avez produit un excellent plan de travail et je suis très enthousiaste. »
* James reconnaît l’expertise du comité et souligne que les efforts déployés par les membres sont inspirants et l’incitent à travailler continuellement sur ces questions avec espoir, optimisme et persévérance.

Le dialogue ouvert avec le champion porte sur les problèmes observés dans les milieux de travail et les handicaps invisibles.

La sous-ministre du Travail Lori Sterling

* Elle fait part de certains de ses problèmes de santé mentale.
* Un Canadien sur cinq est touché par des problèmes de santé mentale.
* La sous-ministre Sterling mentionne que les 700 inspecteurs ont tous suivi le cours Premiers soins en santé mentale.
* Ces inspecteurs souffrent parfois eux-mêmes de traumatisme étant donné qu’ils mènent des enquêtes relativement à des blessures graves.
* Les enquêtes que ces inspecteurs ont à mener sont souvent difficiles en raison des circonstances sur lesquelles elles portent et cela peut se répercuter sur leur santé mentale.
* Après chaque inspection, il y a une séance de débreffage avec l’inspecteur à la suite de chaque enquête.
* Les problèmes d’invalidité recoupent les problèmes de santé mentale.
* Elle encourage les membres du réseau à aller de l’avant.

Présentée comme la responsable de la vision d’un Canada sans Barrières, Lori nous relate quelques faits de sa vie personnelle et parle de son engagement concernant les handicaps et la santé mentale. Elle traite également du sondage fédéral. Elle parle de trois domaines : 1) encourager les membres à aller de l’avant avec confiance; 2) établir des partenariats ensemble – formation/compétences des gestionnaires; 3) soutien des pairs.

### Parmi les questions posées à la sous-ministre, mentionnons :

* Incidence importante de cette approche

*Il est à espérer que nous tirerons des enseignements du récent sondage sur la santé mentale et que nous instaurerons des changements positifs dans ce domaine.*

* Élargir la formation de façon à englober les chefs d’équipe

*Elle pense que chacun devrait recevoir une formation et qu’à tout le moins les gestionnaires doivent posséder des compétences en matière de mesures d’adaptation. La formation Premiers soins en santé mentale est une nécessité et elle est hautement recommandée. On trouve certains outils en ligne sur le site Web d’EDSC. Aussi, je vous invite à encourager les autres à suivre ces cours.*

* Santé mentale - Qu’en est-il de la santé mentale?

*La santé mentale fait encore l’objet de stigmatisation… d’où la confidentialité qui l’entoure. Le lien entre invalidité ou handicap et santé mentale et la responsabilité en matière de mesures d’adaptation.*

* Accessibilité et avancement - Exemple des limitations imposées

*C’est ce qui est à l’avant-plan et il s’agit du moteur de l’initiative de la réforme. La réforme législative prévoit des programmes et la sensibilisation du public et elle donne au gouvernement une orientation apte à susciter de l’espoir.*

* Mouvement des personnes handicapées – Un pas en avant, un pas en arrière

*La sous-ministre Sterling parle de certaines des mesures positives pour aller de l’avant et de l’importance de poursuivre dans cette voie. Elle mentionne à nouveau le cours Premiers soins en santé mentale – à son avis le meilleur cours qu’elle ait jamais pris.*

Remarque :

Dans le cadre du [Cadre intégré en santé mentale](http://iservice.prv/eng/hr/mhw/mental_health_framework.shtml) du Ministère, un programme national de soutien des pairs en santé mentale est en cours de création. Le but est de recourir à une démarche axée sur la base pour créer un programme qui répond aux besoins des employés. À cette fin, une série de consultations sont menées d’un bout à l’autre du Canada jusqu’à la fin de l’exercice. Demeurez à l’affût pour toute communication à ce sujet dans votre courriel.

## Mot de la fin

André indique que la Direction générale des services de ressources humaines aimerait tenir un groupe de discussion formé de huit à dix membres du REH afin d’aborder la question du recrutement et des stratégies visant spécifiquement nos membres. Les participants à ce groupe seront sélectionnés selon le principe premier arrivé premier servi, le but étant que tous les niveaux et toutes les régions soient représentés. Si vous êtes intéressé à participer à ce groupe de discussion, veuillez envoyer un courriel à la boîte de réception générique. Il est fort probable que nous obtiendrons ainsi une bonne représentation des employés handicapés. Le plan de travail sera affiché sur notre site intranet. Merci à tous de participer à notre réseau.



Prochaine réunion : le ***23 mars 2017***